



■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 110**

Objet : Atelier de magie de la création mixte, Impressions sur gel et peinture acrylique - l'Espace Matisse, 2024

**Direction de la Culture - Espace Matisse**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;  
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, dans le cadre d'un atelier de magie de la création mixte, Impressions sur gel et peinture acrylique, avec l'artiste Cédric Derbaise, les 27 et 29 février, 23 et 25 avril et le 23 mars 2024, à l'espace Matisse de Creil.

■ **Décide**

**Article 1 :** De signer une convention de prestation de services avec Cédric Derbaise, domicilié au 374 rue de Pierrepont à PONCHON (60430), pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

**Article 2 :** Le montant de la prestation est fixé à 1 700 € TTC pour la prestation concernée. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3 :** D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Creil, le 23 février 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN  
  
Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Date de notification : **04 MARS 2024**  
Date de publication sur le site de la Ville : **04 MARS 2024**